FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

Nom et Prénom : _____

Fille ❒ Garçon ❒ Date et lieu de naissance

Baignade : ❒ sait nager ❒ se débrouille ❒ ne sait pas nager

L'enfant a t-il eu les maladies suivantes

Rubéole	oui ❒ non ❒	Scarlatine	oui ❒ non ❒	Coqueluche	oui ❒ non ❒
Otite	oui ❒ non ❒	Rougeole	oui ❒ non ❒	Oreillons	oui ❒ non ❒
Varicelle	oui ❒ non ❒	Angine	oui ❒ non ❒	Rhumatisme articulaire	oui ❒ non ❒

Interventions chirurgicales subies *(lesquelles et dates)*

ALLERGIE : ASTHME oui ❒ non ❒ MEDICAMENTEUSES oui ❒ non ❒

ALIMENTAIRES oui ❒ non ❒ AUTRES ……

REGIME ALIMENTAIRE : oui ❒ non ❒ Lequel : ……

Recommandations et conduite à tenir concernant votre enfant :

Vaccinations: joindre obligatoirement les copies des fiches de vaccinations du carnet de santé à jour

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et Prénom du tuteur légal : _____

Adresse :

N° de téléphone ____/____/____/____/____/ ____/____/____/____/____/

N° de sécurité sociale du parent couvrant l'enfant :

……

MEDECIN TRAITANT

Nom : …… N° de téléphone.____/____/____/____/___

LES ASSURANCES

Votre enfant est-il assuré ? OUI ❒ NON ❒	
Assurance :	N° de contrat : ……

Je soussigné(e) …… responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures *(traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale)* rendues nécessaires par l'état du mineur.

à ……, le ……

Signature,

SEMAINE FUN

13-17 ANS

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

17 AU 21 JUILLET
24 AU 28 JUILLET
2023
De 8h30 à 18h00

Au Programme

Activités nautiques, journée vélos et Aquader, Géo-rallye....

Nuitée au centre avec barbecue

FOL 55 - Site du Lac du Der
7 chemin des Millepertuis –
Presqu'île de Rougemer - 51290 GIFFAUMONT
03.26.62.10.30 – contact@cslufolep.com

FICHE D'INSCRIPTION

ENFANT : Nom..... **Prénom** .....
Date de naissance : __ __/__ __/__ __ __ __
Adresse : .....
.....
Mail : .....

N° ALLOCATAIRE CAF	**Quotient familiale :**
N° ALLOCATAIRE MSA	

BUS : OUI NON entourer votre choix

Le maintien de la semaine se fera au nombre d'inscrits		**Sem.** 17 au 21 juillet	**Sem.** 24 au 28 juillet	**Participation nuitée /barbecue**	
Tarif CAF / MSA	Quotient1 0 à 633	**180 €**	**180 €**	**OUI**	**NON**
	Quotient 2 634 à +	**198 €**	**198 €**	☐	☐
CAF à déduire	**Déduction Bons Vacances** *(joindre le bon avec l'inscription)*				
MSA à déduire	**Déduction Bons Vacances** *(joindre le bon avec l'inscription*				
Sous-Total		.....€	.....€	.....€	
TOTAUX		**.....€**			

Documents à fournir lors de l'inscription :

- ❒ **Fiche sanitaire de liaison complétée**
- ❒ **Photocopie des vaccinations à jour ou à défaut joindre un certificat médical de contre-indication des vaccinations concernées**
- ❒ **Attestation d'assurance responsabilité civil**
- ❒ **Justificatif du quotient familial (en cas d'absence nous nous verrons dans l'obligation de facturer l'accueil de loisirs au tarif le plus fort)**
- ❒ **Règlement**
- ❒ ***Notification de la CAF des aides aux temps libre pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les bénéficiaires**
- ❒ **Attestation Savoir nager obligatoire**

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) Mme M .....responsable légal, tuteur, père, mère :

AUTORISE mon enfant à arriver seul à l'accueil de loisirs OUI ❒ NON ❒
quitter seul l'accueil de loisirs OUI ❒ NON ❒
à l'heure suivante : .....

AUTORISE la diffusion de tout film et /ou photographie de mon enfant aux fins d'utilisation par l'accueil de loisirs de la ligue de l'enseignement : OUI ❒ NON ❒

PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEME *(SI DIFFERENT DES PARENTS)*

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

PERSONNES AUTORISEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

Nom et prénom Tél : __/__/__/__/__/
Lien avec l'enfant

L'inscription de l'enfant est conditionnée par l''acceptation du règlement intérieur.

Nous soussignons, parents ou responsables légaux _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur présent et accepte l'ensemble de ses clauses.

Fait à : Le : Signature

Vie collective :

Afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs, il est demandé que chacun (jeunes, parents, animateurs) adopte un comportement et une tenue correcte les uns envers les autres. **Tous sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par le règlement intérieur et par l'équipe d'animation.**

> ***Il est indispensable de prévoir chaque jour :***
> ***Des affaires de rechange pour les activités nautiques, maillot de bain et serviette, chaussure ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau.***

Les jeunes sont invités à se passer du de téléphone portable pour profiter de l'instant présent et favoriser la vie de groupe. **L'association décline toute responsabilité sur les dégradations, la perte ou le vol d'objets de valeur, qui restent sous la responsabilité des parents.** Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures

Le respect d'autrui est primordial. Les jeunes doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres usagers et aux personnes chargées de l'encadrement.
Les jeunes doivent respecter les matériels, les bâtiments dans leur ensemble et les équipements qui sont mis à leur disposition. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.
Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations

En cas de manquement à ces règles de vie par le jeune, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé aux parents, une exclusion pourra être décidée par l'équipe de direction.

Les parents s'engagent à prendre connaissance du présent règlement, à en respecter les termes, et en accepter les conditions par signature sur le bon d'inscription.
L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des jeunes.

DOCUMENT A CONSERVER

SEMAINE AQUATIQUE ET DYNAMIQUE

Au programme de la semaine il sera proposée : 4 séances d'activités nautiques, une journée dédiée au tour du lac à vélos avec le parc Aquader, de l'activités multisports : Géo-rallye, wave-board , olympiade, trottinette….se détendre aussi sur la plage et pour clôturer la semaine une soirée barbecue avec une nuitée en tentes sera proposée aux ados avec une confirmation d'inscriptions en début de semaine.

Le planning est conçu et proposé par les animateurs en début de semaine mais celui-ci est amené à évoluer (météo, envie des jeunes…).

Règlement intérieur

Accueil :

La semaine fun est réservée aux jeunes de 13-17 ans, avec 2 semaines proposées : du 17 au 21 juillet et du 24 au 28 juillet 2023.

Le centre est ouvert de 8h30 à 18h00.

Le matin, les jeunes sont accueillis entre 8h30 et 9h00 à l'accueil de loisirs de. Le soir, le départ doit avoir lieu entre 17h30 et 18h00.

Aucun jeune, ne pourra intégrer ou quitter l'accueil en dehors des horaires prévus. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents et aux jeunes de respecter les horaires. En cas de retard exceptionnel, les parents ou le jeune doivent impérativement avertir l'animateur référent ou la directrice.

L'accueil est possible uniquement pour la journée complète, la présence à la demi-journée n'est pas possible.

Les jeunes, avec une autorisation des parents, peuvent rejoindre ou quitter l'accueil par leurs propres moyens en respectant cependant les horaires d'arrivée et de départ. Ils doivent obligatoirement signaler leur arrivée et leur départ auprès de l'animateur référent.

Pour les jeunes qui n'ont pas d'autorisation de rentrer seul, ils ne pourront quitter l'accueil qu'avec un parent ou une personne autorisée préalablement par écrit.

Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant une copie de cette décision devra être fournie.

Encadrement :

La directrice de l'accueil de loisirs, Madame Aline DELFORGE sera responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'accueil et de son fonctionnement, de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement.

La gestion administrative et budget de l'accueil de loisirs sera suivie par Madame Anne HOCQUET coordinatrice du séjour qui veillera au bon fonctionnement général du centre.

Equipe d'animation :

La qualification et les taux d'encadrement sont fixés de manière règlementaire.

La semaine Fun répond aux normes d'encadrement des mineurs en Accueil de Loisirs Sans Hébergement selon des quotas précis fixés par la DDCS ; soit : 1 animateur pour 12 enfants âgés.

Un animateur référent assure l'encadrement des jeunes et des activités. L'encadrement peut être complété par du personnel diplômé dans le cadre d'activités spécifique,

Modalités d'admission :

Les inscriptions se font auprès de la Ligue de l'enseignement de la Meuse à Giffaumont avant le 21 juin 2023 ou dans une des communes partenaires. Pour les retardataires, les inscriptions seront possibles au plus tard le lundi précédant la semaine souhaitée.

Pour des raisons d'organisation nous nous réservons le droit de ne pas prendre l'inscription après ces dates. Aucune inscription ou "réservation" ne sera prise par téléphone ou par mail. Le règlement doit accompagner obligatoirement le dossier.

Aucun jeune n'est accepté sans inscription au préalable

Lors de l'inscription les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier du jeune. La fiche médicale doit être remplie et remise dès l'inscription. Le jeune se verra refuser l'accès si les renseignements médicaux et les autorisations ne sont pas signés.

Hygiène - Santé :

Tout jeune malade ou fiévreux doit rester à son domicile. Aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant du jeune et après l'accord de la directrice. Les médicaments seront alors administrés par l'animateur référent sur présentation d'une ordonnance médicale datant de moins de 3 mois et d'une autorisation écrite des parents.

En cas de traitement lourd ou de maladie nécessitant un accueil personnalisé et adapté, l'accueil sera possible qu'après la rédaction d'un Protocole d'Accueil Personnalisé.

En cas de constat de maladie pendant les heures d'accueil, les responsables légaux seront contactés pour décider de la conduite à tenir. Si la famille ne peut être jointe, le directeur contactera le médecin. La directrice de l'accueil, après avis du médecin de famille peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si elle juge que son état de santé le nécessite. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous feront appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers) ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus vite.

Assurance :

Conformément à la réglementation, la Ligue de l'Enseignement Meuse de Giffaumont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'APAC couvrant les accidents susceptibles de survenir par défaut d'entretien des locaux ou du matériel et par faute de surveillance ou de service des équipes d'animation.

Pour tous les autres cas, Les parents doivent souscrire une assurance responsabilité civile personnelle, pour les jeunes, couvrant les frais occasionnés par des blessures, accidents ou dégradations. Ces renseignements seront portés sur la fiche d'inscription.